

# **ORGANISATION DES TIRS CONTRÔLES**

**LES TIRS CONTRÔLÉS SONT EFFECTUÉS EN GROUPES LORS DES DEUX SESSIONS RÉALISÉES LES PREMIERS DIMANCHES DE CHAQUE MOIS.**

**CES TIRS CONTRÔLÉS SONT ENCADRÉS PAR DES MEMBRES TITULAIRES D'UN DIPLÔME FÉDÉRAL ET SONT OBLIGATOIRES POUR TOUS LES PROPRIÉTAIRES D'AUTORISATION DE DÉTENTION D'ARMES DE CATÉGORIE B.**

**ILS S'ADRESSENT AUSSI **EXPRESSÉMENT** À TOUS LES **NOUVEAUX ADHÉRENTS** QUI SOUHAITENT OBTENIR UNE DEMANDE D'AVIS PRÉALABLE (COMMUNÉMENT APPELÉE FEUILLE VERTE) EN VUE DE L'OBTENTION D'UNE AUTORISATION DE DÉTENTION.**

**LES TIRS CONTRÔLÉS EN GROUPES PERMETTENT À TOUS DE S'HABITUER À LA PRÉSENCE DES AUTRES TIREURS.**

**UNE ÉPREUVE D'INCIDENT DE TIR AVEC MISE EN SÉCURITÉ DES ARMES EST PRÉVUE LORS DU DÉROULEMENT DE LA SESSION DE TIR, CELA PERMET DE VOIR LES RÉACTIONS DE CHACUN ET ÉVENTUELLEMENT DE CORRIGER LES ERREURS.**

**LES TIRS CONTRÔLÉS EFFECTUÉS A LA DEMANDE EN SEMAINE NE S'ADRESSENT QU'AUX TIREURS LICENCIÉS AYANT PLUSIEURS ANNÉES D'ENTRAÎNEMENTS. ET DE PLUS, CES DEMANDES DOIVENT RESTER EXCEPTIONNELLES ET JUSTIFIÉES.**